Image not found or type unknown

# Prise en charge emprunt par assurance vie prèt relatif à congés n

Par **ICHARD**, le **03/03/2009** à **09:00**

Bonjour
Militaire depuis 1973, atteint maladie, placé en Congés Longue Durée pour maladie en juin 2005, j'ai effectué l'acquisition d'une maison dans le cadre de ma résidence principale (avant j'étais en logement de fonction) et j'ai octroyé un prêt.
Je suis dans quatre jours en retraite.
Ma question est la suivante, n'y a t - il pas un texte qui prévoit que l'assurance vie du prêt peut prendre en charge tout ou partie des ennuités. l'assurance vie est une assurance qui traite les militaires en général.
merci

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés